CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E75995** **VALABLE JUSQU'AU** **02/12/2027**

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/07/2001

Raison sociale : THIBAULT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/10/2025

Capital : 200 080

ALLEE DES ARTISANS
37300 JOUE-LES-TOURS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS

Siret : 438 427 304 00045

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 222066 23 23

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 417850280002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 417850280002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 02 47 34 98 35 **Fax :** 02 47 34 98 36

Portable : 06 65 16 92 40

Responsabilité légale :
LYSOMALT (942 439 118) / THIBAULT MATHIEU PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sarlthibault@gmail.com

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 712 220 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	13	03/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 11:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.